

LAVOREL MEDICARE

Société Anonyme

Siège social : L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen

R.C.S. Luxembourg B 170991

Assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2013	Maître Cosita DELVAUX N° 284
--	---

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE HUIT AVRIL.

Par-devant Maître **Cosita DELVAUX**, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "**LAVOREL MEDICARE**", ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT en date du 10 août 2012, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2326 du 19 septembre 2012, et immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 170991.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 août 2012, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2433 du 29 septembre 2012.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 20.078.610,- (vingt millions soixante-dix-huit mille six cent dix euros), représenté par 20.078.610 (vingt millions soixante-dix-huit mille six cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Maître Michaël Dandois, avocat à la cour, élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jessy Bouché, employée privée, élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Michaël Dandois, avocat à la cour, élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée « ne varietur » par les actionnaires présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit :

I.- Que les 20.078.610 (vingt millions soixante-dix-huit mille six cent dix) actions chacune d'une valeur nominale EUR 1,- (un euro) représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 20.078.610,- (vingt millions soixante-dix-huit mille six cent dix euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit :

1. Augmentation du capital souscrit avec renonciation au droit de souscription préférentiel d'un montant de EUR 2.230.957,- (deux millions deux cent trente mille neuf cent cinquante-sept euros) pour

augmenter le capital souscrit de son montant actuel de EUR 20.078.610,- (vingt millions soixante-dix-huit mille six cent dix euros) à EUR 22.309.567,- (vingt-deux millions trois cent neuf mille cinq cent soixante-sept euros) avec paiement concomitant d'une prime d'émission totale de EUR 223.095,70 (deux cent vingt-trois mille quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix cents) par l'émission de 2.230.957 (deux millions deux cent trente mille neuf cent cinquante-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, intégralement libérées ;

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante :

« Le capital social est fixé à EUR 22.309.567,- (vingt-deux millions trois cent neuf mille cinq cent soixante-sept euros), représenté par 22.309.567 (vingt-deux millions trois cent neuf mille cinq cent soixante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. » ;

3. Suppression des alinéas 2 à 9 de l'article 5 comprenant toutes les dispositions relatives à la présence d'un capital autorisé ;

4. Nomination d'un nouvel administrateur de catégorie A ;

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée décide d'augmenter le capital social avec renonciation au droit de souscription préférentiel à concurrence de EUR 2.230.957,- (deux millions deux cent trente mille neuf cent

cinquante-sept euros) pour augmenter le capital souscrit de son montant actuel de EUR 20.078.610,- (vingt millions soixante-dix-huit mille six cent dix euros) à EUR 22.309.567,- (vingt-deux millions trois cent neuf mille cinq cent soixante-sept euros) avec paiement d'une prime d'émission de EUR 223.095,70 (deux cent vingt-trois mille quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix cents) par l'émission de 2.230.957 (deux millions deux cent trente mille neuf cent cinquante-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune bénéficiant des droits et obligations prévues par les Statuts.

A l'instant interviennent tous les actionnaires existants repris dans la liste de présence et représentés comme il est indiqué sur la liste de présence, lesquels, présents ou représentés comme il est dit, déclarent avoir parfaite connaissance de la présente augmentation de capital, des informations financières et comptables de l'opération et des conséquences résultant de la renonciation à leur droit de souscription préférentiel au profit du souscripteur ci-après désigné ; tous les actionnaires existants déclarent renoncer, individuellement et de manière expresse et irrévocable, à leur droit de souscription préférentielle.

L'assemblée générale, ayant pris acte de la renonciation expresse de tous les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel, déclare accepter à la souscription des actions nouvelles

- MPL 1, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sise au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituée en date du 29 mars 2013 et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par un gérant A, MERIEUX PARTICIPATIONS, société par actions simplifiées de droit français ayant son siège social au 17, rue Bourgelat, F-69002 Lyon, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 522 265 933, elle-même représentée par Monsieur François

Valencony, représentant permanent de la société MERIEUX PARTICIPATIONS et par un gérant B, Monsieur Laurent Heiliger en vertu d'une procuration datée du 5 avril 2013, laquelle procuration après avoir été signée « ne varietur » restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement. Lequel comparant, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts de la société "**LAVOREL MEDICARE S.A.** ", et l'assemblée générale déclare accepter la société MPL 1, prénommée, à libérer intégralement cette souscription à concurrence de 2.230.957 (deux millions deux cent trente mille neuf cent cinquante-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action, au moyen d'un apport en numéraire de EUR 2.230.957,- (deux millions deux cent trente mille neuf cent cinquante-sept euros) avec paiement d'une prime d'émission de EUR 223.095,70 (deux cent vingt-trois mille quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix cents).

Souscription – libération

Alors est intervenu :

MPL 1, précitée lequel souscripteur, représentée comme il est dit ci-avant, déclare souscrire à 2.230.957 (deux millions deux cent trente mille neuf cent cinquante-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action, intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire représentant EUR 2.230.957,- (deux millions deux cent trente mille neuf cent cinquante-sept euros) avec paiement d'une prime d'émission de EUR 223.095,70 (deux cent vingt-trois mille quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix cents).

Le montant total de EUR 2.230.957,- (deux millions deux cent trente mille neuf cent cinquante-sept euros) au titre de capital et le montant de EUR 223.095,70 (deux cent vingt-trois mille quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix cents) correspondant à la prime

d'émission, ont été libérés par un paiement en espèces d'un montant total de 2.454.052,70 (deux millions quatre cent cinquante-quatre euros soixante-dix cents), ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée, suite à la résolution qui précède, décide de modifier **le premier alinéa de l'article 5** des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« Le capital social est fixé à EUR 22.309.567,- (vingt-deux millions trois cent neuf mille cinq cent soixante-sept euros), représenté par 22.309.567 (vingt-deux millions trois cent neuf mille cinq cent soixante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée, décide de supprimer les alinéas 2 à 9 de l'article 5 comprenant toutes les dispositions relatives à la présence d'un capital autorisé, de sorte que la société ne dispose plus d'aucun capital autorisé.

En conséquence, l'article 5 des statuts est désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à EUR 22.309.567,- (vingt-deux millions trois cent neuf mille cinq cent soixante-sept euros), représenté par 22.309.567,- (vingt-deux millions trois cent neuf mille cinq cent soixante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi. »

QUATRIEME RÉOLUTION

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 :

- la société MPL 1, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur François Valencony, né le 13 septembre 1973, demeurant professionnellement au 17, rue Bourgelat, 69002 Lyon.

De sorte que le conseil d'administration de la société sera composé comme suit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 :

Administrateurs de catégorie A :

- Lavorel Développement S.A., ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Président du conseil d'administration.

- Monsieur Jean-Claude Lavorel, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- Monsieur Stanislas Lavorel, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- MPL 1, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, représentée par Monsieur François Valencony.

Administrateurs de catégorie B :

- Maître Michaël Dandois, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

- Maître Antoine Meynial, demeurant professionnellement au
23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 3.000.- .

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE

Fait et passé à Luxembourg.

Date qu'en têtes des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de la notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte

(Signé) M. DANDOIS, J. BOUCHE, L. HEILIGER, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 09 avril 2013

Relation : RED/2013/559

Reçu soixante-quinze euros

75,00 €

Le Receveur (signé) T. KIRSCH

POUR EXPEDITION CONFORME,
délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés
de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des
Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 avril 2013

Me Cosita DELVAUX